



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 16 novembre 2017 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Nadia St-Pierre	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Roger Decoeur	Conseiller	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Présence de 4 citoyens

Étant donné la première séance avec le nouveau conseil, Mme la directrice-générale procède à l'assermentation de M. le maire devant l'assistance. Les conseillers ayant été assermentés après leur proclamation d'élection.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 et 5 octobre 2017
4. États financiers de septembre 2017
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Lettre François Gendron
 - 6.2 Confirmation programmation de travaux TECQ
 - 6.3 Prix hommage bénévolat
 - 6.4 Fondation Jacques Paradis demande de don
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Formation Line loi 122 coût 564.00\$ + taxes
 - 8.2 Nommer deux représentants au projet RAGARO
 - 8.3 Nommer maire suppléant
 - 8.4 Nommer les nouveaux signataires de chèques
 - 8.5 Dépôt intérêts pécuniaires candidats
 - 8.6 Dépôt dépenses élection candidats
 - 8.7 Fin de travail journalier
 - 8.8 Remise des agendas 2018 MMQ
 - 8.9 Formation code éthique Macamic 27 janvier 245.00 par personne obligatoire
 - 8.10 Rôles et responsabilité des élus Palmarolle 9 décembre 420.00\$ par personne
 - 8.11 Paiement CCL fournitures élections 1255.42\$
9. Lots
 - 9.1 Facture notaire servitude Mme Françoise Pellerin 745.46 inc. les taxes
10. Chemins
 - 10.1 Demande de paiement au MTQ chemin Balbuzard (40,000.00\$ + 15,000.00\$ + 9,400.00\$)
 - 10.2 Quotes-parts technologue en génie civil 401.60\$
 - 10.3 Paiement 10% déneigement le 15 déc. (3504.44 + taxes)
11. Sécurité
 - 11.1 Entente SSI avec Duparquet reconduite
12. Divers
 - 12.1 Formation secouriste en milieu de travail
 - 12.2 Paniers de Noël SQ
 - 12.3 Harfang des neiges à l'église si à vendre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 12.4 Politique de soutien projet structurant 22,542.00\$
- 12.5 Dates des réunions pour 2018
- 12.6 Compensation travaux milieux humides
- 12.7 Aide financière caractérisation milieux humides
- 12.8 Demande salle et commandite Noël des enfants
667.89\$ Loisirs + 126.25\$ = 794.14\$ solde
- 12.9 Assurance atelier Touche à Tout 266.00\$
- 12.10 Achat balayeuse (entre 230.00\$ et 350.00\$)
- 12.11 Entente Croix Rouge pour trois ans réso 2017-09-243
- 12.12 Financement Canada en Fête 21 novembre date limite
- 12.13 Installation drain autour du centre 8725.00\$ avant taxes
- 12.14 Retirer le quai fin de saison 70.00\$ + taxes

13. Dossiers en suspend

- 13.1 Signature cimetièrre CPTAQ en attente
- 13.2 Règlement nuisances et feu
- 13.4 Projet Halte routière accepté
- 13.5 Facture sécurité publique SQ 11,138.00\$ intérêts 160.09\$
- 13.6 Remb Centre d'Art sur prêt étudiant
- 13.7 Diffusion liste entrepreneurs + de 25,000.00\$ dans l'année

14. Varia

- 14.1 Demande rencontre avec le MAMOT

15. Dates prochaines réunion

- Séance de travail le 27 novembre à 19 h 00.
- Séance du conseil 4 décembre 2017 à 19 h 30.

16. Période de questions

17. Fermeture de l'assemblée

2017-11-273

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 2 et 5 octobre 2017

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 2 et 5 octobre soient acceptés tels que présentés, mais en spécifiant que M. Kim Bégin-Cossette était absent lors de la séance du 2 octobre.

ADOPTÉ.

4. États financiers de septembre 2017

Des revenus de 36,078.01\$ et des dépenses de 32,055.18\$ ont été enregistrés pour Septembre 2017 pour un solde au livre au 30 Septembre 2017 de 243,340.14\$.

5. Dépenses

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2017, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	7183.65\$
la rémunération des élus :	1388.75\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	3692.85\$

2017-11-274

2017-11-275



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

les dépenses d'octobre à payer en novembre 3833.91\$

le tout représentant un total de 16,099.16\$, la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondance

6.1 Lettre François Gendron

M. Gendron nous informe qu'il y a eu un point de presse afin de soulever les préoccupations en ce qui nous concerne : les rénovations au CHSLD de Macamic. Depuis 2007, un plan fonctionnel a été accepté, mais dix ans plus tard, il apparaît que les rénovations ne sont pas jugées prioritaires. Demande est faite aux nouveaux élus de faire preuve de vigilance.

6.2 Confirmation programmation de travaux TECQ

Nous avons reçu l'approbation du ministère que notre programmation des travaux a été approuvée, que nous pouvons faire la reddition de compte et que le montant qui doit revenir à la municipalité est de 426,287.00\$

6.3 Prix Hommage bénévolat

Vérifier si on peut nommer + d'une personne

6.4 Fondation Jacques Paradis demande de don

Ramener en comité de travail

7. Période de questions

Mettre au budget un montant de salaires pour retravailler les sentiers, la signalisation, demander rencontre avec le Groupement forestier.

8. Comptabilité & employés

8.1 Formation Line B. sur la loi 122, coût 564.00\$ + taxes

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Line Boudreault soit autorisée à assister à la formation sur la loi 122, concernant la gouvernance de proximité qui se déroulera à Rouyn-Noranda sur deux journées les 24 et 25 janvier 2018;

QUE les dépenses de 564.00\$ + taxes, ainsi que les frais de déplacements soient acceptés

ADOPTÉ

8.2 Nommer deux représentants au projet RAGARO

ATTENDU QUE nous devons nommer deux représentants pour assister aux rencontres en lien avec le projet RAGARO;

ATTENDU QUE nous devons nommer un élu et un citoyen comme représentants;

ATTENDU QUE Mme Annie Gauthier et Mme Chantal Mireault étaient représentantes et sont toujours intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-276



2017-11-277
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Annie Gauthier élue et Mme Chantal Mireault citoyenne, représentent la municipalité aux rencontres du projet RAGARO;

ADOPTÉ

8.3 Nommer maire suppléant

ATTENDU QUE nous devons nommer un maire suppléant, en remplacement de M. Alain Gagnon, si celui-ci n'est pas disponible lors des séances du conseil ou doit s'absenter pour une période;

ATTENDU QUE nous devons nommer un substitut en remplacement du maire lors des séances de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. François Cloutier soit nommé maire suppléant en remplacement de M. le maire Alain Gagnon, pour ce qui a trait à la municipalité de Rapide-Danseur;

QUE M. François Cloutier soit nommé substitut au maire en remplacement de M. le maire Alain Gagnon, pour les séances de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ

8.4 Nommer les nouveaux signataires de chèques

ATTENDU QUE nous devons nommer les nouveaux signataires de chèques pour la municipalité de Rapide-Danseur, auprès de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. Alain Gagnon maire,
M. François Cloutier conseiller,
Mme Lucie Gravel directrice-générale,
Mme Line Boudreault directrice-adjointe,

Soient les signataires de chèques pour la municipalité de Rapide-Danseur;

QUE tous les autres signataires soient enlevés;

ADOPTÉ

8.5 Dépôt intérêts pécuniaires candidats

Le formulaire SM -70 Déclaration des intérêts pécuniaires a été déposé lors de cette séance par l'ensemble des élus du conseil soit :

- M. le maire Alain Gagnon
- Mme Nadia St-Pierre
- Mme Lorraine Doucet-Dion
- Mme Line Giasson

2017-11-278

2017-11-279



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- Mme Annie Gauthier
- M. Roger Decoeur
- M. François Cloutier

8.6 Dépôt dépenses élection candidats

Le formulaire DGE-1038 Liste des donateurs et rapport des dépenses a été déposé lors de cette séance par l'ensemble des élus du conseil.

8.7 Fin de travail journalier

Mme Annie Gauthier se retire de la décision.

ATTENDU QUE nous n'avons plus de travail à donner à notre journalier;

ATTENDU QUE celui-ci a été mis en arrêt de travail avant la formation du nouveau conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2017-11-280

QUE l'arrêt de travail de notre journalier soit accepté en date du 2 novembre 2017;

ADOPTÉ

8.8 Remise des Agendas 2018 MMQ

Remise des agendas 2018 qui sont fournies par notre compagnie d'assurance Ultima.

8.9 Formation code d'éthique Macamic 27 janvier 245.00\$ par personne (formation obligatoire)

ATTENDU QUE tous les élus doivent suivre la formation sur le code d'éthique et déontologie pour les élus;

ATTENDU QUE deux élus ont déjà suivi la formation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2017-11-281

QUE la directrice-générale fasse l'inscription pour 5 élus pour la formation en éthique et déontologie qui se donnera à Macamic le 27 janvier 2018;

ADOPTÉ

8.10 Rôles et responsabilités des élus Palmarolle 9 décembre 420.00\$ par personne

Reporté.

8.11 Paiement CCL fournitures

ATTENDU QUE nous avons reçu du Groupe CCL des factures pour achat de fournitures pour les élections pour un montant de 1255.42\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2017-11-282

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

QUE le paiement de 1255.42\$ soit effectué au Groupe CCL pour les fournitures d'élections;

ADOPTÉ

9. Lots

9.1 Facture notaire servitude Mme Françoise Pellerin 745.46\$ inc. les taxes

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une servitude sur le lot 5 520 090 au Cadastre du Québec pour l'installation d'un réservoir pour les pompiers, tel que demandé dans notre schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce lot appartient à Mme Françoise Pellerin;

ATTENDU QUE le notaire Me Roger Vachon a préparé le contrat notarié pour cette servitude;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 745.46\$ pour le contrat notarié concernant la servitude pour fins d'installation d'un ponceau d'entreposage d'un réservoir d'eau pour le service incendie ainsi que d'un stationnement gravelé pour véhicules de pompiers;

ADOPTÉ

10. Chemins

10.1 Demande de paiement au MTQ chemin Balbuzard (40,000.00\$ + 15,000.00 + 9,400.00\$)

M. François Cloutier se retire de la décision

ATTENDU QUE la municipalité a fait des travaux d'asphaltage et de rechargement sur le chemin Balbuzard;

ATTENDU QUE ces travaux sont subventionnés par le biais du MTQ

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Nadia St-Pierre, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 40,000.00\$, 15,000.00\$ et 9,400.00\$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. »

ADOPTÉ.

10.2 Quotes-parts technologique en génie civil 401.60\$

ATTENDU QUE la MRC a voté un montant de quotes-parts de 35,000.00\$ au budget 2017 pour les services d'un technologue en génie civil;

2017-11-283

2017-11-284



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2017-11-285

ATTENDU QUE cette quote-part n'avait pas été facturée et que l'estimé des services pour cette année s'élève à 15,000.00\$;

ATTENDU QUE notre part s'élève à 401.60\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la quote-part de 401.60\$ pour le technologue en génie civil soit versé à la MRC pour l'année 2017;

ADOPTÉ.

10.3 Paiement 10% déneigement le 15 déc. (3,504.44\$ + taxes)

ATTENDU QUE le montant de 3,504.44\$ + taxes est dû le 15 décembre à l'entreprise Bélanger et fille pour le déneigement des rangs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-286

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale verse le montant de 3,504.44\$ + taxes pour le déneigement, soit 10 % du montant de la soumission à l'entreprise Bélanger et fille pour le 15 décembre 2017;

ADOPTÉ.

10.4 Nommer responsable de la voirie

ATTENDU QUE lors de tempête ou accumulation de neige ou de glace, il est important de faire le suivi avec l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-287

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. le maire Alain Gagnon soit nommé responsable de la voirie pour faire le suivi avec l'entrepreneur sur l'état des routes et son entretien;

ADOPTÉ.

11. Sécurité

11.1 Entente SSI avec Duparquet reconduite

ATTENDU QUE l'entente de services en sécurité incendie avec Duparquet vient à échéance au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE dans cette entente il était prévu à l'article 16 « Durée de l'entente : si les deux parties en conviennent, cette entente peut être reconduite tacitement »;

ATTENDU QUE l'indexation est de 5 % par année et que celle-ci repart pour l'année 2018 à 23,152.50\$

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-288

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE si une nouvelle entente est nécessaire M. Alain Gagnon maire et Mme Lucie Gravel directrice-générale soient autorisés à signer cette nouvelle entente;

ADOPTÉ.

12. Divers

12.1 Formation secouriste en milieu de travail

Faire suivre le dossier

12.2 Paniers de Noël SQ

Info

12.3 Harfang des neiges à l'église si à vendre

Reporté

12.4 Politique de soutien projets structurants 22,542.00\$

Info

12.5 Calendrier des séances pour 2018

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu unanimement par les conseillères et conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Rapide-Danseur pour 2018, séances qui se tiendront en général le premier lundi du mois, ou le lundi suivant lors de Fêtes, les séances auront lieu au Centre municipal situé au 535 du Village et débiteront à 19h30 :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| - Lundi 8 janvier | - Lundi 9 juillet |
| - Lundi 5 février | - Lundi 6 août |
| - Lundi 5 mars | - Lundi 10 septembre |
| - Lundi 9 avril | - Lundi 1 octobre |
| - Lundi 7 mai | - Lundi 5 novembre |
| - Lundi 4 juin | - Lundi 3 décembre |

QU' un avis public, du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité;

ADOPTÉ.

12.6 Compensation travaux milieux humides

ATTENDU l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;

ATTENDU les mesures transitoires prévues aux articles 51 et suivants de ce projet de loi prescrivent, dans l'attente de la publication de règlements par le gouvernement, des compensations financières systématiques pour tous travaux affectant un milieu humide ou hydrique, sauf

2017-11-289



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

exceptions, qui vont bien au-delà de tout ce qui avait pu être exigé à ce jour en pareille matière;

ATTENDU que ces mesures transitoires s'appliquent de façon générale et ne font pas abstraction des organismes publics, en particulier des MRC et des municipalités, qui doivent intervenir dans les milieux humides ou hydriques pour l'entretien et pour la réalisation de travaux d'infrastructure publique, dans certains cas, appartiennent au Gouvernement du Québec;

ATTENDU les obligations existantes dans la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau ainsi que dans la loi sur la conservation du patrimoine naturel;

ATTENDU les impacts financiers des mesures transitoires du projet de loi 132 sur la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et unanimement résolu que le conseil municipal de Rapide-Danseur;

2017-11-290

- a) DÉPLORE l'absence d'exemption de compensation pour les MRC et les municipalités dans le projet de loi 132;
- b) DEMANDE au Gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale d'exempter les organismes municipaux, les municipalités et les MRC de tout paiement de compensation, que ce soit de façon transitoire ou permanente;
- c) QU'une copie de la présente résolution soit transmise copie conforme aux associations municipales, aux MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques.

ADOPTÉ

12.7 Aide financière caractérisation milieux humides

ATTENDU QUE le projet de loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132) a été sanctionné le 21 juin dernier par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE ce projet de loi oblige chaque MRC à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action;

ATTENDU QUE ce plan s'applique au territoire du domaine privé soit 51 % du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO);

ATTENDU QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer le PRMHH et par la suite, elle devra le réviser à tous les 10 ans;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement lancera, d'ici 2 ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et que ce



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

programme de subvention pourra être délégué aux MRC qui le désirent;

ATTENDU QU' aucune compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

ATTENDU la demande d'appui des MRC;

ATTENDU QUE la MRCAO est très impactée par ce projet de loi ;

ATTENDU l'ampleur de la tâche, en termes de ressources financières et humaines, pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques sur un territoire aussi vaste que celui de la MRCAO;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ, par M. François Cloutier, appuyé par:
Mme Nadia St-Pierre et unanimement résolu :

- D'APPUYER la démarche des MRC;
- DE DEMANDER au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qu'une aide financière soit prévue pour les MRC afin de permettre l'embauche de ressources qui identifieront et caractériseront les milieux humides et hydriques du territoire;
- DE TRANSMETTRE cette résolution au MDDELCC, à la FQM et à l'UMQ.

2017-11-291

12.8 Demande de salle et commandite Noël des enfants

Mme Darquise Bélanger a vérifié auprès du projet RAGARO si Mme Carrier s'occupait du Noël des enfants et que celle-ci lui a répondu dans la négative;

ATTENDU QUE Mme Bélanger est intéressée à poursuivre l'Organisation de la fête de Noël des enfants avec l'aide de bénévoles;

ATTENDU QU' elle demande l'autorisation d'utiliser la salle du sous-sol de l'église, le dimanche 17 décembre 2017 pour cette activité;

ATTENDU QUE des photocopies et l'envoi d'un média poste sont aussi demandés pour l'envoi des invitations;

ATTENDU QU' un montant de commandite monétaire est aussi demandé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant de 667.89\$ relevant de la fermeture du compte des Loisirs soit versé ainsi que la commandite de 200.00\$ de la part de la municipalité. Il restait un solde de 126.25\$ de l'an passé;

QUE la salle du sous-sol de l'église soit réservée pour le 17 décembre, pour cette activité (valeur de 150.00\$)

QUE les invitations pour Noël soient distribuées : photocopies et média poste (valeur 60.00\$)

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.9 Assurance Atelier Touche à Tout 266.00\$

ATTENDU QUE l'Atelier Touche à Tout doit avoir une assurance sur ses biens dans son local;

ATTENDU QU' il leur en coûtait plus cher de prendre une assurance indépendante de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-293

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité paie le montant de 266.00\$ à nos assurances, pour l'ajout d'un addenda pour l'Atelier Touche à Tout et que l'Atelier rembourse la municipalité;

ADOPTÉ.

12.10 Achat balayeuse (entre 230.00\$ et 350.00\$)

ATTENDU QUE le tuyau et le balai de la balayeuse du centre municipal sont brisés;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-294

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE changer les pièces si possible et à bas prix ou d'acheter une nouvelle balayeuse entre 230.00\$ et 350.00\$;

ADOPTÉ.

12.11 Entente Croix Rouge pour trois ans

ATTENDU QUE nous avons passé la résolution 2017-09-243 pour accepter l'entente avec la Croix Rouge;

ATTENDU QUE cette entente est pour trois ans;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-295

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale Mme Lucie Gravel soit autorisée à signer l'entente avec la Croix Rouge pour une durée de trois ans au montant de 160.00\$ par année;

ADOPTÉ.

12.12 Financement Canada en Fête 21 novembre date limite

ATTENDU QUE la municipalité pourrait avoir du financement pour ses activités lors du BBQ;

ATTENDU QUE les demandes doivent être retournées pour le 21 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-296

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la coordonnatrice en loisirs soit informée et voit s'il y a des possibilités pour nous de présenter un projet à Financement Canada en Fête;

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉ.

12.13 Installation drain autour du centre

ATTENDU QUE le drain a été installé autour du centre municipal selon la soumission présentée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture de 8,725.00\$ plus taxes soit payée à Transport Raymond Bérubé;

ADOPTÉ.

12.14 Retirer le quai fin de saison 70.00\$ + taxes

ATTENDU QUE le quai au lac Hébecourt doit être déplacé en fin de saison;

ATTENDU QUE nous avons demandé les services de Transport Raymond Bérubé pour faire ce travail;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer la facture de 70.00\$ plus taxes à Transport Raymond Bérubé;

ADOPTÉ.

13. Dossiers en suspend

13.1 Signature cimetièrre

À suivre

13.2 Règlement nuisances et feu

À suivre

13.3 Projet Halte routière accepté

Info

13.4 Facture sécurité publique SQ 11,138\$ intérêts 160.09\$

À suivre

13.5 Remb Centre d'art sur prêt étudiant

Info

13.6 Diffusion liste entrepreneurs + de 25,000.00\$ dans l'année

À suivre

14. Varia

14.1 Demande de rencontre avec le MAMOT

À suivre

15. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 27 novembre à 19h00.



N° de résolution
ou annotation

2017-11-299

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Séance du conseil le 4 décembre à 19h30.

16. Période de questions

17. Fermeture de l'assemblée

M. Roger Decoeur propose la fermeture l'assemblée. Il est 21 heures 15.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice générale sec-très.